



SENATE | SÉNAT
CANADA

Senate Advisory Working Group on Environment and Sustainability: Report to CIBA

The Honourable Colin Deacon, *Chair*
The Honourable Margaret Dawn Anderson
The Honourable Claude Carignan, P.C.
The Honourable Diane Griffin

November 2021



SENATE | SÉNAT
CANADA

For more information please contact us:

by email: WGGT-ENV@sen.parl.gc.ca

by mail: The Senate Advisory Committee on Environment and Sustainability
Senate, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0A4

This report can be downloaded at: www.sencanada.ca/

The Senate is on Twitter: @SenateCA,

Ce rapport est également offert en français.

TABLE OF CONTENTS

THE COMMITTEE MEMBERSHIP.....	4
ORDER OF REFERENCE.....	5
EXECUTIVE SUMMARY.....	7
RECOMMENDATIONS	8
FOREWORD	10
SECTION 1: FULFILLING THE AWG MANDATE.....	12
Section 1.1 : Examination of the Environmental Policy of the Senate.....	12
Section 1.2 : Action plan for short, medium, and long-term contributions to achieving the objectives of the policy statement	16
Immediate Impact Recommendations	16
Medium and long-term opportunities, via external expertise: Request for Proposals (RFP) guidelines	19
SECTION 2: NEXT STEPS.....	22
APPENDICES.....	23
APPENDIX A: Summary of AWG Meetings	23
APPENDIX B: Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement [Proposed]	25
APPENDIX C: Senate Environmental Policy [Current], 1993.....	26

THE COMMITTEE MEMBERSHIP



The Honourable
Colin Deacon
Chair

Independent
Senators Group



The Honourable
**Margaret Dawn
Anderson**

Progressive
Senate Group



The Honourable
**Claude
Carignan, P.C.**

Conservative
Party of Canada



The Honourable
Diane Griffin

Canadian
Senators Group

With contributions and special thanks to:

Benedicta Arthur, Parliamentary Research Assistant, Senator Colin Deacon

Mathieu Chenette, Parliamentary Affairs Advisor, Senator Claude Carignan, P.C.

Maggie Crump, Director of Parliamentary Affairs, Senator Margaret Dawn Anderson

David Dlab, Parliamentary Affairs Advisor, Senator Colin Deacon

Terry McGarry, Parliamentary Affairs Advisor, Senator Diane Griffin

And:

Representatives from the Senate of Canada Corporate Services Sector, Senate procedural clerks, analysts from the Library of Parliament and representatives of Public Services and Procurement Canada (PSPC), among others.

ORDER OF REFERENCE

Moved on May 27th, 2021 at meeting of the Senate Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA) that the following order of reference be adopted:

That the Advisory Working Group on Environment and Sustainability be established and authorized to:

1. Examine and report on the *Environmental Policy of the Senate*; and
2. Identify short, medium and long-term actions that could be taken in the operations of the Senate to contribute to its commitment to sustainability;

That the advisory working group be composed of 4 senators working collectively;

That the following senators be named as members of the advisory working group:

- The Honourable Senator Anderson;
- The Honourable Senator Carignan, P.C.;
- The Honourable Senator Griffin; and
- The Honourable Senator Deacon (Nova Scotia);

That the advisory working group be empowered to elect a chair; and

That the advisory working group report its findings to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration no later than December 31, 2021.

The Need for Urgent Action

"Increasingly, we are experiencing the devastating effects of climate change. In 2021 alone, Canadians have seen a killer heat dome, catastrophic wildfires, drought conditions that have tested the resilience of even the strongest western grain farmers and cattle ranchers, and increasing levels of shoreline erosion and permafrost melt that are threatening northern communities. Election 2021 also saw every major federal political party acknowledge the existential risks created by climate change. The Senate of Canada has a responsibility to demonstrate leadership and action by committing to do its part in creating a more sustainable environment, while demonstrating the action necessary to hold other federal institutions to account for their efforts."

- The Honourable Senators Colin Deacon, Margaret Dawn Anderson, Claude Carignan, P.C. and Diane Griffin, sitting members of the Advisory Working Committee on Environment & Sustainability

EXECUTIVE SUMMARY

With the submission of this report, the Senate Advisory Working Group on Environment and Sustainability (AWG) is proposing a new *Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement* framework and a list of recommendations for the Senate Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA) to consider. The AWG is also proposing an extension of its mandate to continue leading internal efforts towards its unanimously recommended primary objective: **Achieving a net zero carbon footprint¹ in the Senate of Canada by 2030.**

Meeting this objective will require comprehensive measuring, benchmarking and reporting on scope 1, scope 2 and meaningful inclusion of scope 3 greenhouse gas (GHG) emissions². Demonstrating leadership will demand that we utilize internationally recognized carbon accounting standards to identify the highest sources of emissions, prioritize and track reductions while enabling the purchase of offsets.

The bulk of the Senate's emissions are expected to be a product of travel and building energy use but are not limited to those two categories. It is therefore important to apply a whole-of-organization approach to tackle the operational and behavioural changes necessary to achieve our target of net zero GHG emissions by 2030. This AWG report is a first step towards the recommended goal of the Senate of Canada becoming a global leader on environmental and sustainability measures, and is guided by the following objectives:

- Establish an ambitious, principles-based environmental and sustainability policy statement;
- Identify short term, practical solutions that can begin to be implemented immediately; and
- Secure external expertise and whole-of-organization buy-in needed to benchmark emissions and monitor progress as the organization works to implement the medium- and longer-term changes necessary to achieve our net zero commitment.

¹ **Carbon footprint** is defined in this report as the greenhouse gas (GHG) emissions emitted directly or indirectly by the institution, expressed in CO₂ equivalent.

² As per the [Treasury Board of Secretariat](#) definition, **Scope 1** GHG emissions are the greenhouse gases produced directly from sources that are owned or controlled, for example, from the combustion of fuels in vehicles or in heating buildings. **Scope 2** GHG emissions are those generated indirectly from the consumption of purchased energy (electricity, heating and cooling). **Scope 3** GHG emissions are indirect emissions resulting from an organization's operations.

RECOMMENDATIONS

New Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement

Recommendation 1: That CIBA adopt the new Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement as a guiding document for the Senate Administration and Senators' Offices and table it in the Senate as a report of the committee.

Recommendation 2: That CIBA direct the Senate Administration to establish "Green Teams" in each directorate to evaluate the capacity to undertake various environmental measures using the new policy statement as a framework, set objectives for their directorate, and report on their progress to CIBA annually. These objectives should be presented to CIBA no later than Dec 31, 2022.

Recommendation 3: That future accountability framework(s) should include regular annual progress reporting to CIBA with relevant information shared publicly, and specifically with the Senate Standing Committee on Audit and Oversight (AOVS). Successful implementation of the principles of the Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement will require the Senate's ongoing commitment.

Immediate Impact Recommendations

Recommendation 4: That CIBA promote the development of climate-friendly transportation policies and reduced travel where sensible.

Recommendation 5: That CIBA enable measures to minimize waste and enhance capacity for re-using and recycling, including promoting environmentally responsible behavioural changes.

Recommendation 6: That CIBA seek to implement a digital-first approach where appropriate to reducing printing through changes in practices and processes, as well as in the acquisition of software, hardware and equipment.

Recommendation 7: That CIBA instruct the Senate Administration to consult with the House of Commons about ways to enhance environmentally friendly cafeteria food services and promote education and availability of menu alternatives.

Recommendation 8: That CIBA, as soon as practicable, seek to secure support from central agencies that would enable Senate operations and Senators to charge carbon offsets as part of operating a sustainable Senate of Canada.

Medium and Long-Term Opportunities, Via External Expertise: Request For Proposals (RFP) Guidelines

Recommendation 9: That CIBA approve to immediately initiate the process for selecting an external expertise entity on environment and sustainability through a competitive Request for Proposals (RFP). The final RFP document will be presented to CIBA for cost approval prior to being released.

Next Steps

Recommendation 10: That CIBA establish a process for the Senate Administration, Senators and Senators' Offices to propose and engage in the implementation of environmental and sustainability recommendations.

Recommendation 11: That CIBA extend the Advisory Working Group on Environment and Sustainability's mandate to Dec 31, 2022 as a project authority to oversee the action plan moving forward, including the following:

- (i) Coordinating the RFP process for securing external expertise with Senate Finance & Procurement;
- (ii) Liaising with and overseeing the activities of the external expert to achieve defined project outputs.

FOREWORD

Purpose of AWG

On May 27th, 2021 the Senate Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA) approved the creation of a new Advisory Working Group (AWG) on Environment and Sustainability.

The purpose of this group has been to review and report on the existing Senate Environmental Policy, provide short, medium and long-term recommendations to CIBA on actions that could be taken in the operations of the Senate to contribute to its commitment to sustainability and to provide a summary of findings to the committee.

Our country and the world are at a juncture as it relates to the commitments necessary to reduce the carbon footprint of human activities. Under the 2015 Paris Agreement, the Canadian government committed to a 30% reduction of GHG emissions below 2005 levels. A commitment to net zero emissions by 2050 was put into law through Bill C-12 in Parliament 43-2, joining a growing number of governments who are [implementing](#) legally binding targets. The Senate of Canada, as a parliamentary body of a G7 nation, has a prime responsibility to demonstrate leadership and an unwavering dedication to addressing climate change. As the Senate Standing Committee on Energy, the Environment and Natural Resources highlighted in a [pre-study](#) of Bill C-12, we will only succeed at tackling the climate crises if we “build a political culture in Canada where citizens expect climate performance across all levels of government”.

Net zero does not have to mean a reduction in common prosperity or complete disentanglement from GHG producing activities. It means changing behaviour, utilizing innovative new products and technologies, and implementing robust, verifiable carbon offset protocols.

Journey to the AWG on Environment & Sustainability

The path to forming the AWG in May 2021 began more than a year earlier. The original plan for the group consisted of empowering the Senate Corporate Sector to implement more environmentally sustainable initiatives for the Senate, and in the course of doing so, updating the Senate Environmental Policy, which was adopted in March 1993.

Several routes were initially envisaged, including: CIBA seeking an order of reference from the Senate to examine this matter; working with a CIBA sub-committee, or; presenting incremental proposals at CIBA committee meetings. The decision to propose the creation of an AWG was deemed most appropriate as it allowed for the flexibility to propose bold recommendations and be made up of representatives from each of the Senate’s four recognized parties and recognized parliamentary groups.

Environmental action taken by the Senate to date: importance of forming an AWG

A more thorough review of the 1993 Senate Environmental Policy [[Appendix C](#)] follows in Section 1.1 of this report. Although nearly thirty years have passed since its adoption, the overarching elements of the policy remain meaningful and relevant. However, they have not been sufficiently embedded over the years in the activities of the Senate.

In brief, the AWG observed that over the last three decades many initiatives have been pursued to advance environmental and sustainability action, but they have not resulted in measurable changes.

The Senate of Canada can address this shortfall and become a leader on carbon neutrality by embracing a whole-of-organization approach to achieving a measurable objective and influence other organizations such as the House of Commons and Library of Parliament to undertake similar actions.

However, there are limitations to what the Senate can control directly, such as infrastructure plans of buildings and other activities managed by organizations such as Public Services and Procurement Canada (PSPC) or the Long Term and Vision Plan (LTVP) of the Parliamentary precinct. We have indirect influence on these organizations, and as such the recommendations proposed by the AWG recognize these important management constraints.

SECTION 1: FULFILLING THE AWG MANDATE

As per the order of reference, this section reviews the actions taken by the AWG to fulfil its mandate and proposes a set of recommendations. The AWG met a total of six times between the formation of the group and the submission of this report. Details of the decision making at these meetings can be found in [Appendix A](#).

Section 1.1 : Examination of the Environmental Policy of the Senate

Since the adoption of the Environmental Policy of the Senate in March 1993, the Senate has advanced various initiatives aimed at reducing the environmental footprint of the institution. The Senate has also been cooperating in partnership with Public Services and Procurement Canada (PSPC) as part of the Long Term Vision and Plan (LTVP).

Armed with this context, the AWG set out to:

- Catalogue and discuss the actions taken by the Senate since the 1993 Environmental Policy;
- Determine the current environmental initiatives and attempt to assess the carbon footprint of the Senate through an “environmental scan” of all available information from Senate Administration directorates;
- Review policies adopted by other legislatures and private enterprises which would be relevant as comparators to the Senate of Canada.

This information was pivotal in shaping the AWG’s proposal for the new Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement.

Summary of findings

- (i) *Actions taken by the Senate since the 1993 Environmental Policy was approved*

There have been multiple environmental and sustainability initiatives at the Senate and Parliamentary level over the last three decades, each with varying levels of success. For instance, in 1990, the Senate Green Committee was established by the Clerk of the Senate and tasked with developing and implementing an environmental management system that integrated environmental management into business planning processes at the Senate. This committee was later disbanded although certain initiatives remain to this day.

Over the years, guiding principles were developed, but were not formally incorporated into Senate-wide operations and did not apply a whole-of-organization approach.

The 1993 Senate Environmental Policy also clearly stated “to regularly review or audit operations from an environmental perspective and put in place action plans with milestones to correct and or improve on shortfalls.” Operationally, this has been limited to annual waste audits under Ontario 3Rs regulation, which were conducted at Senate buildings managed by PSPC between 2000 and 2010.

An organization called “Partners for a Green Hill” existed between 2004 and 2009 which oversaw multiple environmental initiatives at the Senate, House of Commons and Library of Parliament.

Senate committee studies have also examined net zero initiatives over the years. Notably, in 2018, the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources (ENEV) released a report entitled *Reducing Greenhouse Gas Emissions from Canada’s Built Environment*, which examines the impact of the transition to a low-carbon economy on Canada’s buildings.

Most recently, a new Sustainable Precinct Working Group was formed in January 2020, with participation from the Senate, House of Commons, Library of Parliament, the Parliamentary Protective Service (PPS) and PSPC, to further support green initiatives in the Precinct. However, the group is not a decision-making body. Finally, the Long Term Vision and Plan (LTVP) for the new Parliament Buildings, including the new Senate of Canada building, considers environmental sustainability as an integral pillar of its projects. These plans have been approved by senators via the LTVP sub-committee of CIBA.

(ii) Current Environmental Inventory and Initiatives of Senate Directorates

It was determined at the first meeting of the AWG that it was paramount to get a sense of the environmental impact of Senate activities, in order to determine how to best proceed with creating a baseline understanding of sustainability within the Senate. As such, the AWG requested an inventory of environmental measures and activities currently undertaken within the Senate Administration, which contained a high-level review of common environmental measures undertaken throughout the Administration and a detailed inventory of measures undertaken per directorate, as well as further suggested measures for consideration.

This presentation provided the AWG with a good understanding of the universe of environmental and sustainability activities of the Senate, however it was determined that the resources currently available were insufficient to both quantify the full carbon footprint of the institution, and to recommend and implement effective and cost-efficient solutions. It was determined that external expertise would be required as a next step in order to assess meaningful recommendations to achieve the goals of the AWG.

- (iii) *Policies adopted by other legislatures and private enterprises which would be relevant as comparators to the Senate of Canada*

Two Library of Parliament reports were provided to the AWG.

The [first](#) provides a broad overview of environmental policies in various legislatures and the [second](#) is a detailed review of the Australian and Scottish parliaments' environmental policies, a compilation of environmental and sustainability practices reviews of Canadian Parliamentary institutions, and some private organization examples of environmental policies.

A New Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement

The findings previously outlined in this section led the AWG members to determine that a new principles-based policy statement would be required.

The new policy statement proposed by the AWG states a clear objective and seven principles to guide decision making in the Senate of Canada [[Appendix B](#)]. Its development was informed through the review of the existing Senate policy from 1993, a review of actions being taken in other parliamentary bodies, and early drafts of internal Senate environmental and sustainability principles.

With a 2030 net zero target, the Senate of Canada is not simply committing to limit the future impact of climate change but how it will empower effective decision making across the organization. The new policy statement will enable the Senate to *"demonstrate leadership as an institution on climate action, to encourage accountability of federal institutions and to inform the legislative process."*

The objective of the new policy statement is to enshrine a mandate for the Senate of Canada that provides:

- **A shift from a "nice to have" to a "must have" commitment.** In the 1990s, environmental commitments were considered a nice to have – this is no longer the case. A clear objective and auditable whole-of-organization commitment are required.
- **A principle-based policy statement.** Guidance for formulation of future specific policies in the Senate directorates and Senator offices. This allows for flexibility, creativity and inclusivity in implementation efforts.
- **A robust accountability framework.** The previous policy from 1993 had an accountability structure, but it was not integrated into Senate-wide operations. New objectives and targets need to be defined and reported on regularly.

RECOMMENDATION 1

THAT CIBA ADOPT THE NEW SENATE OF CANADA ENVIRONMENTAL AND SUSTAINABILITY POLICY STATEMENT AS A GUIDING DOCUMENT FOR THE SENATE ADMINISTRATION AND SENATORS' OFFICES AND TABLE IT IN THE SENATE AS A REPORT OF THE COMMITTEE.

RECOMMENDATION 2

THAT CIBA DIRECT THE SENATE ADMINISTRATION TO ESTABLISH "GREEN TEAMS" IN EACH DIRECTORATE TO EVALUATE THE CAPACITY TO UNDERTAKE VARIOUS ENVIRONMENTAL MEASURES USING THE NEW POLICY STATEMENT AS A FRAMEWORK, SET OBJECTIVES FOR THEIR DIRECTORATE, AND REPORT ON THEIR PROGRESS TO CIBA ANNUALLY. THESE OBJECTIVES SHOULD BE PRESENTED TO CIBA NO LATER THAN DEC 31, 2022.

RECOMMENDATION 3

THAT FUTURE ACCOUNTABILITY FRAMEWORK(S) SHOULD INCLUDE REGULAR ANNUAL PROGRESS REPORTING TO CIBA WITH RELEVANT INFORMATION SHARED PUBLICLY, AND SPECIFICALLY WITH SENATE STANDING COMMITTEE ON AUDIT AND OVERSIGHT (AOVS). SUCCESSFUL IMPLEMENTATION OF THE PRINCIPLES OF THE SENATE OF CANADA ENVIRONMENTAL AND SUSTAINABILITY POLICY STATEMENT WILL REQUIRE THE SENATE'S ONGOING COMMITMENT.

Section 1.2 : Action plan for short, medium, and long-term contributions to achieving the objectives of the policy statement

Immediate Impact Recommendations

The Senate is in control of the administrative aspects of its activities and as such can directly decide on several courses of action in the immediate and near-term.

With a view to contributing to the objective of the AWG to reduce the Senate's carbon footprint to net zero by 2030, the Administration has identified a series of measures that can be undertaken in the short term at no (or minimal cost) to reduce the Senate's footprint immediately, and to create momentum across the institution in promoting environmental stewardship.

We propose that CIBA approve the following recommendations which have been developed with advice from the Senate Administration. We note that the suggestions must take into consideration exceptions in the case of cultural norms and geographic practicalities, as well as fiscal impact, among others.

A number of the following sub-recommendations can be implemented via the support of "Green Teams" in each directorate in accordance with **Recommendation 2**.

RECOMMENDATION 4

THAT CIBA PROMOTE THE DEVELOPMENT OF CLIMATE-FRIENDLY TRANSPORTATION POLICIES AND REDUCED TRAVEL WHERE SENSIBLE.

This could include but not be limited to the following:

- Support and enable remote work where operational requirements allow it in order to reduce GHG emissions related to transportation to work;
- When physical presence is required, encourage green transportation such as biking by promoting lock stations and showers;
- Post pandemic, encourage carpooling and public transportation as an alternative to solo driving;
- Post-pandemic, review lessons learned and work with all senators to explore how the capacity developed and experience gained can be used to provide

services to senators in a more environmentally sustainable way, for example by hearing from witnesses by videoconference on a routine basis. The financial and CO_{2eq} cost savings related to a hybrid system are detailed in a [PBO report](#) requested by Senator Rosa Galvez;

- Evaluate Senators' Office Management Policy (SOMP) sections [7.12.1](#) and [7.12.2](#) with a view to incentivizing more carbon efficient alternatives to short haul flights (Ottawa – Montreal and Toronto – Ottawa); and
- Consider allowing senators to use travel points, possibly through amendment of SOMP, to pay for weekend accommodation in Ottawa, rather than returning home between sitting weeks.

RECOMMENDATION 5

THAT CIBA ENABLE MEASURES TO MINIMIZE WASTE AND ENHANCE CAPACITY FOR RE-USING AND RECYCLING, INCLUDING PROMOTING ENVIRONMENTALLY RESPONSIBLE BEHAVIOURAL CHANGES.

- Further promote and encourage the existing battery recycling program;
- Assess opportunity and considerations for a composting pilot project with a view to reducing food waste;
- Implement a pilot project with a goal to reducing electronic waste and enable the safe re-using of electronic equipment where possible;
- Work with suppliers to minimize the environmental impacts of uniform cleaning; and
- Reduce or eliminate the use of products that do not have green alternatives wherever possible.

RECOMMENDATION 6

THAT CIBA SEEK TO IMPLEMENT A DIGITAL-FIRST APPROACH WHERE APPROPRIATE TO REDUCING PRINTING THROUGH CHANGES IN PRACTICES AND PROCESSES AS WELL AS IN THE ACQUISITION OF SOFTWARE, HARDWARE AND EQUIPMENT.

- Further promote and encourage a “paperless” office environment;
- Require external groups to deliver electronic documents only, unless paper is a specific obligation or specifically requested by a particular senator;
- Consider adding an optional “think before you print” message within signature blocks;
- Continue to encourage electronic Christmas cards, while maintaining consideration of cultural norms, as well as geographic and technological limitations;
- Use high-yield cartridges in printers wherever possible;
- Encourage monochrome and double-sided printing wherever possible;
- Ensure that all forms are in an electronic-friendly format (able to be signed electronically) and consult with Law Clerk to reduce requirements of wet signatures;
- Reduce the issuance of cheques by using direct deposits and credit cards to the greatest extent possible;
- Look to Law Clerk of Senate for options and affirmations that might give senators confidence to not be required to print hard copies of all Senate Finance approved expense reports; and
- Reduce and regularly monitor requirements for printed copies of committee reports and other documents required during sittings, with greater use of electronic distribution, as far as possible.

RECOMMENDATION 7

THAT CIBA INSTRUCT THE SENATE ADMINISTRATION TO CONSULT WITH THE HOUSE OF COMMONS ABOUT WAYS TO ENHANCE ENVIRONMENTALLY FRIENDLY CAFETERIA FOOD SERVICES AND PROMOTE EDUCATION AND AVAILABILITY OF MENU ALTERNATIVES.

- Solicit options from the House of Commons to provide sustainable dishes and cutleries; and
- Encourage the use of locally-sourced foods, promote information on the carbon footprint of all food products used, and ensure the availability of lower carbon footprint menu alternatives.

RECOMMENDATION 8

THAT CIBA, AS SOON AS PRACTICABLE, SEEK TO SECURE SUPPORT FROM CENTRAL AGENCIES THAT WOULD ENABLE SENATE OPERATIONS AND SENATORS TO CHARGE CARBON OFFSETS AS PART OF OPERATING A SUSTAINABLE SENATE OF CANADA. CAFETERIA FOOD SERVICES AND PROMOTE EDUCATION AND AVAILABILITY OF MENU ALTERNATIVES.

Longer-term recommendations or ones that are not directly in the purview of the Senate will require a more measured and long-term approach in collaboration with other Senator offices and other government bodies such as Treasury Board, Finance Canada, Environment and Climate Change Canada (ECCC) and PSPC, among others.

Medium and long-term opportunities, via external expertise: Request for Proposals (RFP) guidelines

The AWG believes that external expertise is required to measure the carbon footprint of Senate activities - that is, to take an inventory of its GHG emissions.

To select a specialized supplier that can complete this work, the AWG recommends that a RFP process be launched as soon as possible. Once the Senate's carbon footprint is known, the Senate will be better equipped to set long-term goals that will reduce its environmental impact as much as possible and to track in real time whether the actions taken will achieve these goals. The Senate needs a clear way to gauge its carbon footprint in order to identify effective ways of achieving the AWG's goal of reaching carbon neutrality by 2030.

Quantifying its carbon footprint would also enable the Senate to compare its environmental impact to that of other government bodies in Canada. Such comparisons could foster better coordination of Senate environmental actions with those of these other organizations. A number of federal organizations have a head start on the Senate in quantifying their carbon footprint.

For example, the AWG found that over 20 federal entities have already measured the GHG emissions of their facilities and administrative vehicle fleets and tracked their emissions over time for fiscal years 2005–2006 and 2019. In addition, 31 federal entities have measured the emissions arising from their employees' business air travel for fiscal year 2019–2020 and compared this figure with that of other organizations.

This is the kind of exercise the Senate could undertake with the supplier selected through the RFP process.

The AWG discovered during its research that data that could be used to assess the Senate's carbon footprint and environmental record has already been collected and interpreted.

For example, PSPC has released energy consumption [data](#) for fiscal year 2019–2020 for the following Senate-occupied buildings: the Centre Block, the East Block, the Rideau Canal Building boardrooms, the Senate of Canada Building, the Victoria Building and the Centennial Flame. PSPC also confirmed to the AWG that it has additional data that would help determine the carbon footprint of these and other Crown buildings occupied by the Senate between 2005–2006 and today. The AWG had the opportunity to hear from PSPC representatives who elaborated on the detail of their activities, whereby they informed the AWG of leveraging external expertise to measure the building emissions.

The AWG has also been advised by the Finance and Procurement Directorate of CIBA's Corporate Sector that it has data on the mileage reported by senators for air and vehicle travel while on Senate business.

The AWG recommends continuing its consultations with this directorate to better understand the extent of available data that could be used to assess the carbon footprint of Senate activities in the future.

Further research by the AWG would provide an opportunity to learn more about the portion of the Senate's carbon footprint that is already known or that could be assessed in partnership with the Finance and Procurement Directorate, PSPC and other federal government agencies. Such an exercise would be beneficial as it would reduce the cost of assessing the Senate's carbon footprint by combining the knowledge and expertise already developed within federal public agencies with the external expertise from the supplier selected through the RFP process.

Key criteria to be included in the RFP process

First, for the Senate's GHG emissions inventory to be as comprehensive as possible, the supplier should be required to measure emissions in the following three categories, defined in [*The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard*](#): "Scope 1 emissions are the GHGs produced directly from sources that are owned or controlled, for example, from the combustion of fuels in vehicles or in heating buildings. Scope 2 GHG emissions are those generated indirectly from the consumption of purchased energy (electricity, heating and cooling). Scope 3 GHG emissions are indirect emissions resulting from an organization's operations".

The reporting standard, produced by the World Resources Institute and the World Business Council for Sustainable Development, is used by the federal government as a methodological reference for calculating GHG emissions. The institute recommends that organizations report, at the very least, their scope 1 and 2 emissions and encourages reporting of their scope 3 emissions. The institute also gives [examples](#) of

indirect emission sources that fall under scope 3 and that may stem from the activities of an organization such as the Senate: “Transportation of purchased materials or goods, [...] employee business travel, [...] employees commuting to and from work, [...] transportation of waste, [...] outsourced activities, [...], disposal of waste generated in operations, [...] disposal of sold products at the end of their life” among others.

The Senate would show leadership by including scope 3 in its carbon footprint assessment. The AWG’s research to date has not found any examples where a federal public agency in Canada has conducted a comprehensive scope 3 assessment.

The AWG also suggests including the following key criteria in the RFP: the supplier must demonstrate its ability to provide innovative solutions in assessing the carbon footprint of an institution comparable to the Senate; the supplier must demonstrate that it can meet deadlines and adhere to budgets and provide clear periodic updates on the progress of its work; and the supplier must demonstrate its experience in carrying out GHG emissions inventories, including inventories that encompass scope 3 emissions.

RECOMMENDATION 9

THAT CIBA APPROVE TO IMMEDIATELY INITIATE THE PROCESS FOR SELECTING AN EXTERNAL EXPERTISE ENTITY ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABILITY THROUGH A COMPETITIVE REQUEST FOR PROPOSALS (RFP). THE FINAL RFP DOCUMENT WILL BE PRESENTED TO CIBA FOR COST APPROVAL PRIOR TO BEING RELEASED.

SECTION 2: NEXT STEPS

Contingent on CIBA's approval of the recommendations for a new environmental policy statement and advancing an RFP process to secure external expertise, the AWG recommends the following next steps.

RECOMMENDATION 10

THAT CIBA ESTABLISH A PROCESS FOR THE SENATE ADMINISTRATION, SENATORS AND SENATORS' OFFICES TO PROPOSE AND ENGAGE IN THE IMPLEMENTATION OF ENVIRONMENTAL AND SUSTAINABILITY RECOMMENDATIONS.

RECOMMENDATION 11

THAT CIBA EXTEND THE ADVISORY WORKING GROUP ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABILITY'S MANDATE TO DEC 31, 2022 AS A PROJECT AUTHORITY TO OVERSEE THE ACTION PLAN MOVING FORWARD, INCLUDING THE FOLLOWING:

- (I) COORDINATING THE RFP PROCESS FOR SECURING EXTERNAL EXPERTISE WITH SENATE FINANCE & PROCUREMENT;
- (II) LIAISING WITH AND OVERSEEING THE ACTIVITIES OF THE EXTERNAL EXPERT ENTITY TO ACHIEVE DEFINED PROJECT OUTPUTS.

APPENDICES

APPENDIX A: Summary of AWG Meetings

The AWG met a total of six times between the formation of the group on May 27th, 2021 and the submission of this report.

The meetings were held in-camera, virtually and included members and support staff from both senators' offices and the Senate Administration. The AWG worked closely with advice from various directorates, notably representatives from the Corporate Services Sector, Senate procedural clerks and analysts from the Library of Parliament. The group also benefitted from the testimony of witnesses from Public Services and Procurement Canada (PSPC). This broad collective effort helped forge an informed consensus among all four Senators around this action plan.

Key Findings and Decisions

Meeting 1: June 30th, 2021

Senator Colin Deacon was elected as Chair of the AWG.

The purpose of the meeting was to identify the high-level objectives of the AWG and determine the scope and timeline of the AWG's work. In order to understand the Senate's existing baseline environmental practices, the AWG requested that a review of past environmental and sustainability practices be conducted, as well as a scan of the activities and proposed actions in each of the Senate directorates. The AWG also requested that the Library of Parliament research the best practices of other comparable legislative bodies around the world.

Meeting 2: August 17th, 2021

The second meeting aimed to review the past, ongoing, and future environmental and sustainability initiatives of the Senate and to develop an action plan moving forward for setting baselines, targets, and a clear, globally recognized accountability framework. The Senate Administration provided an inventory of the environmental & sustainability initiatives conducted and implemented by each Senate directorate. It was determined that the Senate of Canada does not currently have internal expertise needed to conduct a thorough audit and analysis of its GHG emission activities. As a result, the members of the AWG decided it was important to recommend that meaningful progress was dependent on the Senate engaging external expertise through a competitive RFP process.

It was also decided that a new, principles-based Senate environmental policy statement be drafted and that the statement be focused on enabling a commitment of the Senate becoming carbon neutral by 2030.

Meeting 3: September 22nd, 2021

At the third meeting, the draft Senate environmental policy statement, a revised action plan for the AWG, and the future mandate of the AWG were discussed.

Regarding the future of the AWG, it was determined that the AWG's mandate should be extended with a new order of reference from CIBA following the submission, in order to guide the process of securing the external expertise. It was also agreed that the AWG's future work should include a wider consultation of senators from all groups in the Senate, to ensure that their input is included in the process.

Meeting 4: October 4th, 2021

At the fourth meeting, the policy statement was approved by the Senators present. The Senators provided commentary on the draft report. It was noted among other comments that the short-term recommendations should consider geographic and cultural considerations, and that the effects of climate change particularly affect northern communities.

Meeting 5: October 14th, 2021

At the fifth meeting, the Senators conducted a further detailed review of the recommendations of the draft report. Generally, it was agreed that it had strong, implementable recommendations.

Meeting 6: November 4th, 2021

At the sixth meeting, the AWG heard from witnesses from PSPC who presented GHG emissions and energy consumption within Senate and Senate-occupied buildings, and the methodology and approaches used in measuring those activities. The data presented provided context and guidance for the any future work for external expert(s).

The Group also conducted a line by-line review of the report and made amendments to its contents.

APPENDIX B: Senate of Canada Environmental and Sustainability Policy Statement, new principles-based policy statement for approval by CIBA

SENATE OF CANADA ENVIRONMENTAL AND SUSTAINABILITY POLICY STATEMENT

OBJECTIVE

The Senate of Canada is committed to reducing the Senate's carbon footprint to net zero by 2030 and to implement sustainable practices in its operations. Achieving this goal requires a whole-of-organization approach which prioritizes reduction of outputs and utilizes standard-leading emission offsets. The road to net zero will include quantifiable regular reporting on progress towards target. These actions are to demonstrate leadership as an institution on climate action, to encourage accountability of federal institutions and to inform the legislative process.

PRINCIPLES

The Senate is committed to achieving its objective through adherence to the following principles:

1. **Serve as a model of environmental leadership** in accordance with the best practices of international, federal, provincial and municipal environmental laws, regulations, standards and guidelines where applicable;
2. **Integrate a robust accountability framework into the operating planning cycle.** This includes benchmarking, tracking and applying results-based management to achieve continuous improvement in environmental performance, in accordance with the best practices of accountability frameworks of internationally recognized standards. Progress should be reported publicly on a regular basis to the Senate Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA).
3. **Require environmentally conscious acquisition of goods and services** that incorporates: the purchase of environmentally responsible products and services; the selection of innovative suppliers demonstrating environmentally sound business practices; and the setting of environmental requirements in requests for proposals.
4. **Reduce the environmental impact of activities** by using resources more efficiently, with a focus on the reduction of outputs throughout the Senate's operations.
5. **Incentivize and enhance environmental awareness throughout the Senate** through education and support, while recognizing and incorporating environmental actions undertaken by Senate employees and senators.
6. **Operate facilities and conduct activities of the Senate in a sustainable manner** with a view to preventing pollution and reducing waste. Consider environmental impacts and implications when planning projects and activities.
7. **Develop and implement tools that promote and integrate environmental considerations into day-to-day operations of the Senate** to encourage Senators and Senate employees to make environmentally friendly decisions within their activities and tasks.

APPENDIX C: Senate Environmental Policy [Current], approved March 1993

ENVIRONMENTAL POLICY OF THE SENATE

The following two definitions are set out in the Senate's environmental policy as approved by the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration in March 1993:

Environment-friendly products: products that are produced from recycled goods or are ecologically safe in order to reduce the negative effects on the environment.

Environment-friendly procedures: procedures that will promote and address health and safety concerns, the disposal of hazardous waste management, the reduction of material input, procurement practices and any other procedures that would reduce negative effects on the environment.

It is the policy of the Senate:

Environmental Concerns: to integrate environmental concerns with financial health and safety and other relevant concerns in all aspects of operations, from facilities management, to procurement and waste management.

Hazardous Products: to apply environmental management practices in respect of the acquisition and disposal of all hazardous, toxic or biological products.

Acquisition: to procure environment-friendly products, where available at competitive cost and quality.

Training: to educate employees about environment-friendly procedures in order to increase awareness and impact of day to day operational decisions.

Usage: to reduce where appropriate, material input, energy use and waste output.

Environmental Audit: to regularly review or audit operations from an environmental perspective and put in place action plans with milestones to correct and or improve on shortfalls.



SENATE | SÉNAT
CANADA

sencanada.ca





SÉNAT | SENATE
CANADA

Groupe de travail consultatif sénatorial sur l'environnement et le développement durable : rapport au comité CIBA

L'honorable Colin Deacon, *président*
L'honorable Margaret Dawn Anderson
L'honorable Claude Carignan, C.P.
L'honorable Diane Griffin

Novembre 2021



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : WGGT-ENV@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Groupe de travail consultatif sénatorial sur l'environnement et le développement durable

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.sencanada.ca/

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenatCA,

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ.....	4
ORDRE DE RENVOI	5
SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
RECOMMANDATIONS	8
AVANT-PROPOS.....	10
SECTION 1 : EXÉCUTION DU MANDAT DU GTC.....	12
Section 1.1 : Examen de la Politique environnementale du Sénat.....	12
Section 1.2 : Plan d'action à court, moyen et long terme pour l'atteinte des objectifs de l'énoncé de politique	16
Recommandations de mesures à effet immédiat	16
Solutions à moyen et à long terme, par l'entremise d'experts-conseils externes : directives pour la demande de propositions (DP)	20
SECTION 2 : PROCHAINES ÉTAPES.....	24
ANNEXES	25
ANNEXE A: Résumé des réunions du GTC	25
ANNEXE B: Énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité [proposé].....	27
ANNEXE C: Politique environnementale du Sénat [en vigueur], 1993	29

MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable
Colin Deacon
Président

Groupe des
sénateurs
indépendants



L'honorable
**Margaret Dawn
Anderson**

Groupe
progressiste du
Sénat



L'honorable
**Claude
Carignan, C.P.**

Parti
conservateur du
Canada



L'honorable
Diane Griffin

Groupe des
sénateurs
canadiens

Remerciements et contributions :

Benedicta Arthur, adjointe de recherche parlementaire, sénateur Colin Deacon

Mathieu Chenette, conseiller aux affaires parlementaires, sénateur Claude Carignan, C.P.

Maggie Crump, directrice des affaires parlementaires, sénatrice Margaret Dawn Anderson

David Dlab, conseiller aux affaires parlementaires, sénateur Colin Deacon

Terri McGarry, conseillère aux affaires parlementaires, sénatrice Diane Griffin

Et, notamment,

Des représentants des Services corporatifs du Sénat du Canada, des greffiers à la procédure du Sénat, des analystes de la Bibliothèque du Parlement et de Services publics et Approvisionnement du Canada (SPAC).

ORDRE DE RENVOI

À la réunion du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration tenue le 27 mai 2021, l'ordre de renvoi suivant a été adopté :

Que le Groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable soit créé et autorisé à :

1. Examiner la *Politique environnementale du Sénat* et en faire rapport;
2. Déterminer les mesures à court, moyen et long terme qui pourraient être prises dans le fonctionnement du Sénat pour contribuer à son engagement en matière de développement durable;

Que le groupe de travail consultatif soit composé de quatre sénateurs travaillant ensemble;

Que les sénateurs suivants soient nommés membres du groupe de travail consultatif :

- L'honorable sénatrice Anderson;
- L'honorable sénateur Carignan, C.P.;
- L'honorable sénatrice Griffin;
- L'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*);

Que le groupe de travail consultatif soit habilité à élire sa présidence;

Que le groupe de travail consultatif fasse rapport de ses constatations au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration au plus tard le 31 décembre 2021.

L'urgence d'agir

« Nous subissons de plus en plus les effets dévastateurs du changement climatique. Seulement en 2021, les Canadiens ont vu tour à tour un dôme de chaleur mortel, des feux de forêt catastrophiques et des conditions de sécheresse qui auront mis à l'épreuve la résilience des producteurs de grain et des éleveurs de bétail de l'Ouest, en plus de l'érosion de nos rives et la fonte du pergélisol qui menacent les localités du Nord. Lors des élections de 2021, tous les grands partis politiques fédéraux ont reconnu les risques existentiels causés par le changement climatique. Le Sénat du Canada se doit de montrer l'exemple et de prendre des mesures pour assurer un environnement plus durable, tout en montrant les mesures à prendre pour obliger les autres institutions fédérales à rendre compte de leurs efforts dans ce sens. »

- Les honorables sénateurs Colin Deacon, Margaret Dawn Anderson, Claude Carignan, C.P., et Diane Griffin, membres du Groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En présentant son rapport, le Groupe de travail consultatif (GTC) du Sénat sur l'environnement et le développement durable propose un nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité ainsi qu'une liste de recommandations au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'Administration (comité CIBA), qui les examinera. Il propose aussi de prolonger son mandat afin de continuer à piloter les projets à l'interne visant l'objectif premier, recommandé à l'unanimité par les membres du groupe : **Que le Sénat du Canada atteigne la carboneutralité¹ d'ici 2030.**

La réalisation de cet objectif nécessitera l'évaluation, le suivi des avancées et la communication de celles-ci sur les émissions² de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1 et 2, puis l'inclusion comme il se doit des émissions du champ d'application 3 (de toute la chaîne de valeurs). Pour devenir une figure de proue, le Sénat devra souscrire à des normes de comptabilisation du carbone reconnues à l'échelle internationale qui lui permettront de déterminer les grandes sources de ses émissions, d'établir les priorités et de suivre les réductions tout en autorisant l'achat de droits d'émission.

Selon toute probabilité, les émissions du Sénat découlent surtout de la consommation d'énergie lors des déplacements et dans les édifices occupés, mais ne se résument pas à ces deux catégories. Il importe donc d'adopter une vision pan-organisationnelle pour opérer des changements de fonctionnement et d'habitudes afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030. Le présent rapport du GTC constitue la première étape pour faire du Sénat du Canada une organisation publique modèle, au Canada et à l'international, au niveau de ses initiatives en matière d'environnement et de développement durable. Les objectifs du GTC sont :

- Formuler un énoncé de politique en matière d'environnement et de durabilité audacieux et qui repose sur des principes;
- Déterminer des solutions pratiques à court terme auxquelles on peut donner suite immédiatement;
- Obtenir les services d'experts-conseils et l'adhésion de toute l'organisation du Sénat afin de pouvoir évaluer les émissions et suivre les avancées à mesure que sont opérés les changements à moyen et long terme nécessaires à l'atteinte de la carboneutralité.

¹ Dans le présent rapport, la **carboneutralité** s'entend des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant directement ou indirectement de l'institution, exprimées en équivalent en CO₂.

² Selon la définition du [Secrétariat du Conseil du Trésor](#), les émissions de GES du **champ d'application 1** sont les gaz à effet de serre produits directement à partir de sources qui sont détenues ou contrôlées, par exemple, par la combustion de combustibles dans les véhicules ou dans les bâtiments chauffants. Les émissions de GES du **champ d'application 2** sont celles générées indirectement par la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et refroidissement). Enfin, les émissions de GES du **champ d'application 3** sont les émissions indirectes découlant des activités d'une organisation.

RECOMMANDATIONS

Nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité

Recommandation 1 : Que le comité CIBA adopte le nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité à titre de document d'orientation destiné à l'Administration du Sénat et aux bureaux des sénateurs et le dépose au Sénat sous la forme d'un rapport émanant du comité.

Recommandation 2 : Que le comité CIBA ordonne à l'Administration du Sénat de mettre sur pied des « équipes vertes » dans chaque direction, chargées d'évaluer la capacité de prendre diverses mesures environnementales à la lumière du nouvel énoncé de politique qui servira de cadre, de fixer les objectifs de leur direction et de faire rapport des avancées tous les ans au comité CIBA, et que ces objectifs lui soient soumis au plus tard le 31 décembre 2022.

Recommandation 3 : Que le ou les futurs cadres de reddition de comptes prévoient des rapports annuels sur les avancées, avec les renseignements pertinents à rendre publics, qui seront présentés aux comités CIBA, et plus particulièrement au Comité sénatorial permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS). Il faudra un engagement continu du Sénat pour que les principes de l'énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité soient mis en œuvre avec succès.

Recommandations de mesures à effet immédiat

Recommandation 4 : Que le comité CIBA favorise l'élaboration de politiques de transport écologiques et la réduction des déplacements dans la mesure du possible.

Recommandation 5 : Que le comité CIBA autorise les mesures visant à réduire au minimum le gaspillage et à optimiser la réutilisation et le recyclage, notamment par la promotion de nouvelles habitudes écoresponsables.

Recommandation 6 : Que le comité CIBA cherche à amorcer un virage numérique, lorsque les circonstances s'y prêtent, afin de réduire les impressions par l'adoption de nouvelles pratiques et de nouveaux processus, ainsi que dans l'acquisition de logiciels, de matériel informatique et d'équipement.

Recommandation 7 : Que le comité CIBA demande à l'Administration du Sénat de trouver, en consultation avec la Chambre des communes, des moyens de favoriser des solutions écologiques dans les services de restauration, notamment par la sensibilisation et l'offre de diverses options de menus.

Recommandation 8 : Que le comité CIBA sollicite l'appui, dès que possible, des organismes centraux qui permettront aux sénateurs et aux services du Sénat d'acheter des droits d'émissions de carbone dans le cadre d'un Sénat du Canada déterminé à adopter des principes de développement durable.

Solutions à moyen et à long terme, par l'entremise d'experts-conseils externes : directives pour la demande de propositions (DP)

Recommandation 9 : Que le comité CIBA approuve immédiatement le lancement d'un processus de demande de propositions (DP) pour choisir une entreprise d'experts-conseils en environnement et en développement durable. La version finale de la DP sera soumise au comité CIBA pour approbation des coûts avant publication.

Prochaines étapes

Recommandation 10 : Que le comité CIBA fixe un cadre destiné aux sénateurs, à leurs bureaux et à l'Administration du Sénat qui leur permettra de formuler des recommandations visant l'environnement et le développement durable et d'y donner suite.

Recommandation 11 : Que le comité CIBA prolonge le mandat du Groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable jusqu'au 31 décembre 2022 à titre de responsable de projet pour superviser la réalisation du plan d'action et notamment :

- (i) coordonner avec l'équipe des Finances et de l'approvisionnement le processus de la DP pour retenir les services d'experts-conseils externes;
- (ii) assurer la liaison avec les experts-conseils et encadrer les activités de l'entreprise d'experts-conseils externes pour atteindre les objectifs du projet.

AVANT-PROPOS

Raison d'être du GTC

Le 27 mai 2021, le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (comité CIBA) a approuvé l'instauration du Groupe de travail consultatif (GTC) sur l'environnement et le développement durable.

La raison d'être du GTC est d'examiner, pour en faire rapport, la *Politique environnementale du Sénat*, de recommander au comité CIBA des mesures à court, moyen et long terme qui pourraient être prises dans le fonctionnement du Sénat pour contribuer à son engagement en matière de développement durable, et de présenter un résumé de ses conclusions au comité.

Le Canada, tout comme le monde entier, se trouve à la croisée des chemins pour ce qui est des engagements cruciaux pour la réduction de l'empreinte carbone générée par l'activité humaine. Conformément à l'Accord de Paris de 2015, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire de 30 % ses émissions de GES en deçà des niveaux de 2005. Sa volonté d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 s'est traduite dans le projet de loi C-12 à la deuxième session de la 43^e législature; le pays emboîte le pas à un nombre croissant de pays qui instaurent [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] des cibles juridiquement contraignantes. Le Sénat du Canada, à titre d'organe parlementaire d'un pays du G7, a la responsabilité première de montrer l'exemple et sa volonté indéfectible de lutter contre les changements climatiques. Comme l'a souligné le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles dans son étude préalable sur le projet de loi C-12, nous ne réussirons pas à calmer la crise climatique à moins de « créer une culture politique au Canada dans laquelle les citoyens s'attendent à un rendement en matière de changements climatiques dans tous les ordres de gouvernement ».

La carboneutralité n'est pas forcément synonyme d'une prospérité moins florissante ou de l'abandon des activités émettrices de GES. Elle revient à la prise de nouvelles habitudes, à l'emploi de technologies et de produits novateurs et à l'instauration de protocoles rigoureux et vérifiables de compensation des émissions de carbone.

Origine du GTC sur l'environnement et le développement durable

L'idée de former un GTC en mai 2021 avait germé plus d'un an avant. Au départ, il devait aider les Services corporatifs du Sénat à mettre en place des initiatives plus écologiques et durables au sein de l'institution et, en même temps, à actualiser la *Politique environnementale du Sénat*, adoptée en mars 1993.

Plusieurs options ont été envisagées : demander au Sénat un ordre de renvoi qui permettra au comité CIBA de se pencher sur la question, collaborer avec un sous-comité du comité CIBA ou présenter des propositions au fil des réunions du comité CIBA. La décision de proposer la mise sur pied d'un GTC allait de soi, puisque le

GTC aurait la latitude nécessaire pour formuler des recommandations audacieuses et qu'il serait composé de représentants de chacun des quatre partis et groupes parlementaires reconnus au Sénat.

Importance de la mise sur pied du Groupe de travail : mesures prises par le Sénat en matière d'environnement

Une étude approfondie de la *Politique environnementale du Sénat*, adoptée en 1993 [annexe C], se trouve à la section 1.1 du présent rapport. Bien que près de trente ans se soient écoulés depuis son adoption, ses principes demeurent valables et importants. Cependant, force est de constater qu'ils n'ont pas été suffisamment appliqués au fil des ans dans les activités du Sénat.

Cela dit, le GTC a constaté aussi que de nombreuses initiatives propices à l'action environnementale ont été mises en place au cours des 30 dernières années, sans toutefois donner lieu à des changements mesurables dans les activités du Sénat.

Le Sénat du Canada peut combler cette lacune et devenir une figure de proue de la carboneutralité en se dotant d'une approche pan-organisationnelle qui permettrait d'obtenir un résultat mesurable et d'inciter d'autres organisations, comme la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement, à agir de même.

Or, le Sénat ne détient pas le contrôle direct sur tous les éléments, notamment les plans d'infrastructure des édifices et les autres activités gérées par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), ou dans le cadre de la Vision et plan à long terme (VPLT) de la Cité parlementaire. Il exerce par contre une influence indirecte sur la gestion de ces organisations, soit un élément important dont le GTC tient compte dans ses recommandations.

SECTION 1 : EXÉCUTION DU MANDAT DU GTC

Dans cette section, le GTC présente, conformément à l'ordre de renvoi, les mesures qu'il a prises pour remplir son mandat ainsi que ses recommandations. Le GTC s'est réuni à six occasions depuis sa formation jusqu'au dépôt du présent rapport. Les détails des décisions prises à ces réunions se trouvent à [l'annexe A](#).

Section 1.1 : Examen de la Politique environnementale du Sénat

Depuis l'adoption de la *Politique environnementale du Sénat*, en mars 1993, l'institution a pris diverses mesures visant à réduire son empreinte environnementale. Le Sénat a aussi conclu des partenariats avec SPAC dans le cadre de la VPLT.

Fort de ce contexte, le GTC s'est donné comme mission de :

- répertorier les actions du Sénat depuis l'adoption de la politique environnementale de 1993 et en discuter;
- recenser les initiatives environnementales en vigueur et tenter d'évaluer l'empreinte carbone du Sénat en examinant tous les renseignements disponibles auprès de toutes les directions de l'Administration du Sénat;
- examiner les politiques adoptées par les autres assemblées législatives et les autres organismes privés qui pourraient servir de points de comparaison avec celles du Sénat du Canada.

Ces renseignements ont été essentiels à la mise au point de la proposition du GTC en ce qui concerne le nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité.

Résumé des constatations

(i) *Mesures prises par le Sénat depuis l'approbation de sa politique environnementale de 1993*

Au cours des 30 dernières années, le Parlement et le Sénat ont mis en œuvre de nombreuses initiatives sur l'environnement et le développement durable, avec un succès plus ou moins grand. Par exemple, le greffier du Sénat a mis sur pied le Comité vert, en 1990, et l'a chargé de créer et de mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement à intégrer dans les processus de planification des activités. Le Comité a par la suite été dissous, mais certaines de ses initiatives sont toujours en cours.

Au fil des ans, des principes directeurs ont été élaborés, sans qu'ils aient été intégrés officiellement aux activités qui touchent le Sénat ni appliqués à l'échelle de l'organisation.

De plus, dans la *Politique environnementale du Sénat* de 1993, il est clairement énoncé qu'« [e]xaminer ou vérifier régulièrement les opérations dans une perspective environnementale et adopter des plans d'action comportant des échéances, en vue de corriger ou d'améliorer la situation ». Or, sur le plan des opérations, seules quelques vérifications annuelles des déchets, conformément au règlement des trois R de l'Ontario, ont été effectuées dans les édifices du Sénat gérés par SPAC entre 2000 et 2010.

Il y a aussi eu l'initiative « Partenaires pour une Colline verte », de 2004 à 2009, qui supervisait de nombreuses initiatives environnementales au Sénat, à la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement.

Des comités sénatoriaux ont mené des études sur la carboneutralité au fil des ans. En 2018, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a publié le rapport intitulé *Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'environnement bâti au Canada*, qui contient une évaluation des répercussions du passage à une économie faible en carbone sur les immeubles du pays.

Plus récemment, en janvier 2020, le Groupe de travail pour une Cité parlementaire durable a été mis sur pied avec la participation du Sénat, de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement, du Service de protection parlementaire et de SPAC. Son objectif consiste à appuyer les initiatives vertes dans la Cité parlementaire, mais il ne détient pas de pouvoir décisionnel. Enfin, le développement durable est un des piliers de la VPLT et de ses projets visant les nouveaux édifices du Parlement, dont le nouvel édifice du Sénat du Canada. Ces plans ont été approuvés par les sénateurs par l'entremise du sous-comité du comité CIBA sur la VPLT.

(ii) *Recenser les initiatives environnementales en vigueur prises par les directions du Sénat*

Dès sa première réunion, le GTC a jugé essentiel de mesurer l'incidence environnementale des activités du Sénat afin de choisir le meilleur moyen d'établir une référence en matière de développement durable. Par conséquent, il a demandé la recension des mesures et des activités environnementales habituelles de l'Administration du Sénat, ainsi que celles, plus détaillées, de chaque direction, en plus de recommandations de mesures à examiner.

Grâce à cette recension, le GTC a pu mesurer l'étendue des activités du Sénat en matière d'environnement et de développement durable. Il a cependant constaté un manque de ressources qui l'empêche de quantifier la véritable empreinte carbone de l'institution et de recommander des solutions efficaces et rentables et de les appliquer. Il a aussi convenu de retenir les services d'experts-conseils pour effectuer la prochaine étape, soit évaluer les recommandations concrètes qui permettront de réaliser les objectifs du GTC.

- (iii) *Examiner les politiques adoptées par les autres assemblées législatives et les organismes privés qui pourraient servir de points de comparaison avec celles du Sénat du Canada.*

Deux rapports de la Bibliothèque du Parlement ont été remis au GTC.

Le [premier](#) donne une vue d'ensemble des politiques environnementales des diverses assemblées législatives. Le [deuxième](#) explique en détail les politiques environnementales de l'Australie et de l'Écosse, en plus de compiler les pratiques en matière d'environnement et de développement durable des institutions parlementaires du Canada et de donner quelques exemples de politiques environnementales de quelques organismes privés.

Un nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité

Les constatations énoncées à la section précédente ont aidé les membres du GTC à déterminer qu'il fallait rédiger un nouvel énoncé de politique fondés sur des principes.

Le nouvel énoncé de politique proposé par le GTC contient un objectif clair et sept principes pour guider les décisions du Sénat du Canada [annexe B]. Il a été élaboré à la suite de l'examen de la politique en place au Sénat depuis 1993, des mesures prises par d'autres organismes parlementaires, et des ébauches de principes internes en matière d'environnement et de durabilité.

En visant la carboneutralité d'ici 2030, le Sénat du Canada ne se contente pas de réduire les futurs effets des changements climatiques en aidant le Canada à respecter les accords internationaux. Selon le nouvel énoncé de politique en matière d'environnement et de durabilité, le Sénat sera habilité à faire « preuve de leadership en matière d'action climatique en tant qu'institution, à appliquer la reddition de comptes des institutions fédérales et à contribuer au processus législatif ».

Le nouvel énoncé de politique vise à officialiser un mandat confié au Sénat du Canada qui favorisera :

- **Le changement d'une nature facultative à une nature obligatoire.** Au cours des années 1990, les engagements en matière d'environnement étaient considérés comme un atout souhaitable facultatif, mais c'est désormais chose du passé. Il faut se doter d'un objectif clair et d'un engagement vérifiable qui vise toute l'institution.
- **Un énoncé de politique reposant sur des principes.** Ces principes orienteront l'élaboration des prochaines politiques qu'adopteront les directions du Sénat et les bureaux des sénateurs. L'énoncé donnera souplesse, créativité et inclusivité aux activités de mise en œuvre.
- **Un cadre de responsabilité rigoureux.** L'ancienne politique de 1993 prévoyait une reddition de comptes, mais celle-ci n'a jamais été intégrée aux activités du Sénat. Il sera nécessaire de définir de nouveaux objectifs et de nouvelles cibles, et de faire régulièrement état des avancées réalisées.

RECOMMANDATION 1

QUE LE COMITÉ CIBA ADOPTE LE NOUVEL ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SÉNAT DU CANADA EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ À TITRE DE DOCUMENT D'ORIENTATION DESTINÉ À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT ET AUX BUREAUX DES SÉNATEURS ET LE DÉPOSE AU SÉNAT SOUS LA FORME D'UN RAPPORT ÉMANANT DU COMITÉ.

RECOMMANDATION 2

QUE LE COMITÉ CIBA ORDONNE À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT DE METTRE SUR PIED DES « ÉQUIPES VERTES » DANS CHAQUE DIRECTION, CHARGÉES D'ÉVALUER LA CAPACITÉ DE PRENDRE DIVERSES MESURES ENVIRONNEMENTALES À LA LUMIÈRE DU NOUVEL ÉNONCÉ DE POLITIQUE QUI SERVIRA DE CADRE, DE FIXER LES OBJECTIFS DE LEUR DIRECTION ET DE FAIRE RAPPORT DES AVANCÉES TOUS LES ANS AU COMITÉ CIBA, ET QUE CES OBJECTIFS LUI SOIENT SOUMIS AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2022.

RECOMMANDATION 3

QUE LE OU LES FUTURS CADRES DE REDDITION DE COMPTES PRÉVOIENT DES RAPPORTS ANNUELS SUR LES AVANCÉES, AVEC LES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS À RENDRE PUBLICS, QUI SERONT PRÉSENTÉS AUX COMITÉS CIBA, ET PLUS PARTICULIÈREMENT AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AUDIT ET DE LA SURVEILLANCE (LE COMITÉ AOVVS). IL FAUDRA UN ENGAGEMENT CONTINU DU SÉNAT POUR QUE LES PRINCIPES DE L'ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SÉNAT DU CANADA EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ SOIENT MIS EN ŒUVRE AVEC SUCCÈS.

Section 1.2 : Plan d'action à court, moyen et long terme pour l'atteinte des objectifs de l'énoncé de politique

Recommandations de mesures à effet immédiat

Le Sénat contrôle les aspects administratifs de ses activités et peut donc choisir parmi diverses avenues immédiates et à court terme.

Afin que le Sénat réduise son empreinte carbone et atteigne la carboneutralité d'ici 2030, l'Administration du Sénat a établi des mesures à prendre à court terme qui coûteraient peu ou rien du tout. Ces mesures permettraient de réduire immédiatement son empreinte et susciteraient au sein de l'institution un mouvement dynamique favorable à la bonne gestion de l'environnement.

Nous proposons que le comité CIBA approuve les recommandations suivantes formulées avec l'avis de l'Administration du Sénat. Il convient de noter que, dans les propositions, on prend en considération les exceptions, notamment pour les normes culturelles et les facteurs géographiques, ainsi que des répercussions fiscales. Il est possible de mettre en œuvre un groupe de recommandations subordonnées grâce au soutien des « équipes vertes » de chaque direction évoquées dans la **recommandation 2**.

RECOMMANDATION 4

QUE LE COMITÉ CIBA FAVORISE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES DE TRANSPORT ÉCOLOGIQUES ET LA RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

Il pourrait s'agir notamment de :

- permettre le télétravail lorsque les besoins opérationnels s'y prêtent, afin de réduire les émissions de GES produites par les transports que l'on utilise pour se rendre au travail;
- encourager le transport écologique, comme le vélo, en installant des supports à vélos et des douches à l'intention des employés dont la présence est requise sur place;
- préférer le covoiturage et le transport en commun, après la pandémie, à la conduite en solo;
- revoir les enseignements et d'explorer, après la pandémie, avec l'ensemble des sénateurs, toutes les avenues et les expériences en vue de leur offrir des services plus écoresponsables, notamment en adoptant comme pratique courante l'écoute des témoignages par vidéoconférence. Les économies sur le plan des finances et des CO₂éq associés au système hybride sont expliquées en détail dans le [rapport du directeur parlementaire du budget \(DPB\)](#) demandé par la sénatrice Rosa Galvez;
- examiner les dispositions [7.12.1 et 7.12.2](#) de la *Politique sur la gestion de bureau des sénateurs* (PGBS) pour trouver d'autres solutions plus sobres en carbone aux vols de courte distance (Ottawa–Montréal et Toronto–Ottawa);
- envisager d'accorder aux sénateurs davantage de points de déplacement, par l'ajout possible d'une modification à la PGBS, pour leur permettre de rester à Ottawa la fin de semaine au lieu de retourner à la maison pendant les semaines de séance.

RECOMMANDATION 5

QUE LE COMITÉ CIBA AUTORISE LES MESURES VISANT À RÉDUIRE AU MINIMUM LE GASPILLAGE ET À OPTIMISER LA RÉUTILISATION ET LE RECYCLAGE, NOTAMMENT PAR LA PROMOTION DE NOUVELLES HABITUDES ÉCORESPONSABLES.

- Favoriser davantage le programme de recyclage des piles;
- Étudier les possibilités et les facteurs associés à un projet pilote de compostage pour réduire les déchets alimentaires;
- Mettre en œuvre un projet pilote qui permettrait de réduire les déchets électroniques et favoriserait la réutilisation sécuritaire d'appareils électroniques, dans la mesure du possible;
- Demander aux fournisseurs de réduire l'impact environnemental du nettoyage des uniformes;
- Réduire ou éliminer l'usage de produits non écologiques et les remplacer, dans la mesure du possible.

RECOMMANDATION 6

QUE LE COMITÉ CIBA CHERCHE À AMORCER UN VIRAGE NUMÉRIQUE, LORSQUE LES CIRCONSTANCES S'Y PRÊTENT, AFIN DE RÉDUIRE LES IMPRESSIONS PAR L'ADOPTION DE NOUVELLES PRATIQUES ET DE NOUVEAUX PROCESSUS, AINSI QUE L'ACQUISITION DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET D'ÉQUIPEMENT.

- Encourager un bureau sans papier;
- Obliger les groupes externes à remettre uniquement des documents électroniques, à moins d'utilisation obligatoire de papier, ou à la demande expresse d'un sénateur en particulier;
- Envisager d'ajouter la mention facultative « Pensez-y avant d'imprimer » dans le bloc-signature;
- Continuer d'encourager l'usage des cartes de Noël électroniques, dans le respect des normes culturelles, ainsi que des limites géographiques et technologiques;

- Utiliser des cartouches d'imprimantes à haut rendement, dans la mesure du possible;
- Encourager l'impression en noir et blanc et recto verso, dans la mesure du possible;
- Veiller à convertir tous les formulaires en format électronique (afin de pouvoir les signer électroniquement) et à consulter le légiste pour limiter les signatures manuscrites;
- Diminuer le plus possible l'émission de chèques en privilégiant le dépôt direct ou la carte de crédit;
- Demander au légiste du Sénat de fournir des options et des déclarations qui inciteraient les sénateurs à ne pas se sentir obligés d'imprimer tous les rapports de dépenses approuvés par les Finances du Sénat;
- Réduire et contrôler régulièrement l'impression obligatoire des rapports de comités et autres documents requis durant les séances, ainsi que favoriser leur distribution électronique dans la mesure du possible.

RECOMMANDATION 7

QUE LE COMITÉ CIBA DEMANDE À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT DE TROUVER, EN CONSULTATION AVEC LA CHAMBRE DES COMMUNES, DES MOYENS DE FAVORISER DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DANS LES SERVICES DE RESTAURATION, NOTAMMENT PAR LA SENSIBILISATION ET L'OFFRE DE DIVERSES OPTIONS DE MENUS.

- Demander à la Chambre des communes de fournir d'autres options de vaisselle et d'ustensiles écologiques;
- Favoriser le recours à des aliments locaux, fournir de l'information sur l'empreinte carbone de tous les aliments, ainsi qu'offrir des options de menus composés avec des aliments ayant une empreinte carbone plus faible.

RECOMMANDATION 8

QUE LE COMITÉ CIBA SOLLICITE L'APPUI, DÈS QUE POSSIBLE, DES ORGANISMES CENTRAUX QUI PERMETTRONT AUX SÉNATEURS ET AUX SERVICES DU SÉNAT D'ACHETER DES DROITS D'ÉMISSIONS DE CARBONE DANS LE CADRE D'UN SÉNAT DU CANADA DÉTERMINÉ À ADOPTER DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les recommandations à long terme ou d'autres mesures qui ne relèvent pas directement du Sénat nécessiteront une approche plus pondérée et à longue échéance en collaboration avec les bureaux des sénateurs et d'autres organes du gouvernement, notamment le Conseil du Trésor, Finances Canada, Environnement et Changement climatique Canada et SPAC.

Solutions à moyen et à long terme, par l'entremise d'experts-conseils externes : directives pour la demande de propositions (DP)

Le GTC conclut qu'il faut une expertise externe pour la mesure de l'empreinte carbone des activités du Sénat, c'est-à-dire un inventaire des émissions de gaz à effet de serre.

Le GTC recommande, pour le choix de l'entreprise spécialisée pouvant réaliser cette tâche, qu'un processus de demande de propositions (DP) soit lancé le plus rapidement possible. En effet, lorsque l'empreinte carbone du Sénat sera connue, le Sénat sera mieux à même de se fixer des objectifs à long terme ayant la plus grande incidence sur l'amélioration de son bilan environnemental et de mesurer dans le temps si les mesures prises lui permettent d'atteindre ses objectifs. Il est incontournable que le Sénat ait une mesure claire de son empreinte carbone pour se donner des moyens efficaces d'atteindre l'objectif recommandé par le GTC qui est d'atteindre la carboneutralité de l'institution d'ici 2030.

La connaissance de son empreinte carbone permettra aussi au Sénat de comparer son bilan environnemental à celui d'autres organismes gouvernementaux canadiens, ce qui pourra ainsi favoriser à l'avenir une meilleure concertation entre les mesures environnementales prises par le Sénat et celles de ces autres organismes. Il faut savoir que plusieurs organismes fédéraux ont une longueur d'avance sur le Sénat dans leurs efforts de quantifier leur empreinte carbone.

Par exemple, le GTC constate que plus d'une vingtaine d'organismes fédéraux ont déjà pu mesurer les émissions de gaz à effet de serre de leurs installations et de leur parc de véhicules administratif et pu comparer l'évolution de leurs émissions au fil du temps pour les exercices 2005-2006 et 2019-2020. Trente et un organismes fédéraux ont aussi pu mesurer leurs émissions liées aux voyages d'affaires par avion de leurs employés pour l'exercice 2019-2020 et en comparer le résultat avec celui d'autres organismes.

C'est le genre d'exercice que le Sénat pourrait accomplir avec les services de l'entreprise retenue dans le cadre de la DP.

Le GTC a découvert au cours de ses recherches que des données utiles pour évaluer l'empreinte carbone et le bilan environnemental du Sénat ont déjà été recueillies et interprétées.

Par exemple, SPAC a rendu publiques des données sur la consommation énergétique, pour l'exercice financier 2019-2020, des édifices suivants occupés par le Sénat : l'édifice du Centre, l'édifice de l'Est, les salles de réunion de l'édifice du canal Rideau, l'édifice du Sénat du Canada, l'édifice Victoria et la Flamme du centenaire. De plus, SPAC a confirmé au GTC qu'il détient aussi des données supplémentaires pertinentes permettant d'établir l'empreinte carbone de ces édifices occupés par le Sénat et d'autres édifices de la Couronne, et ce, pour la période comprise entre l'exercice 2005-2006 et aujourd'hui. Des représentants de SPAC ont parlé en détail de leurs activités au GTC et ont conseillé ce dernier à avoir recours à une expertise externe pour mesurer les émissions de GES des édifices.

Par ailleurs, la Direction des finances et de l'approvisionnement (DFA) du secteur corporatif du comité CIBA a avisé le GTC qu'elle dispose de données concernant le kilométrage déclaré par les sénateurs pour leurs déplacements par voie aérienne ou terrestre dans le cadre de leurs fonctions.

Le GTC souhaite continuer à consulter cette direction afin de mieux comprendre l'étendue des données disponibles qui pourraient servir à une future évaluation de l'empreinte carbone des activités du Sénat.

En poursuivant ses travaux de recherche, le GTC aurait l'occasion de se renseigner davantage sur la portion de l'empreinte carbone du Sénat qui est déjà connue ou qui pourrait être évaluée en collaboration avec la DFA, SPAC et d'autres organismes fédéraux. Une telle démarche serait profitable puisqu'elle permettrait de réduire le coût de l'évaluation de l'empreinte carbone du Sénat en combinant le recours aux connaissances et à l'expertise déjà acquises à l'intérieur des organismes fédéraux concernant le recours à l'expertise externe d'un fournisseur retenu à la suite d'un processus de DP.

Critères importants à inclure dans le processus de la DP

D'abord, afin que l'inventaire des émissions de GES du Sénat soit le plus complet possible, il faudrait que le fournisseur soit tenu de mesurer les émissions dans les

trois champs d'applications suivants, définis dans le document « [Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise](#) » [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] : « Champ d'application 1 – Les émissions de GES sont les gaz à effet de serre produits directement à partir de sources qui sont détenues ou contrôlées, par exemple, par la combustion de combustibles dans les véhicules ou dans les bâtiments chauffants. Champ d'application 2 – Les émissions de GES sont celles générées indirectement par la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et refroidissement). Champ d'application 3 – Les émissions de GES sont des émissions indirectes découlant des activités d'une organisation ».

La norme de comptabilisation, produite par l'Institut des ressources mondiales et le World Business Council for Sustainable Development, est utilisée par le gouvernement fédéral pour calculer les émissions de GES. L'institut recommande qu'une organisation déclare, au minimum, ses émissions entrant dans les champs d'application 1 et 2, et il encourage la déclaration des émissions du champ d'application 3. L'institut donne aussi des [exemples](#) de sources d'émissions indirectes qui entrent dans le champ d'application 3, et qui peuvent découler des activités d'une organisation comme le Sénat : « [le] voyage d'affaires des employés; [le] transport de produits, de matériel et de déchets; [les] activités réalisées en sous-traitance [ou la] fabrication sous contrat [...]; [les] émissions des déchets lorsque celles-ci proviennent de sources, ou se produisent dans des installations, qui sont détenues ou contrôlées par une autre compagnie, p. ex., les émissions de biogaz des décharges; [les] émissions au long du cycle de vie des produits et services; [les] déplacements domicile-travail des employés; [la] production de matériaux importés » [pour ne nommer que ceux-là](#).

Le Sénat ferait preuve de leadership s'il incluait le champ d'application 3 dans l'évaluation de son empreinte carbone. En effet, selon les recherches menées jusqu'à présent par le GTC, aucun organisme fédéral au Canada n'a procédé à une évaluation complète du champ d'application 3.

Le GTC suggère d'inclure comme autres exemples de critères importants énoncés dans la DP : la démonstration du fournisseur de sa capacité à offrir des solutions innovantes dans l'évaluation de l'empreinte carbone d'une institution comparable au Sénat; la démonstration par le fournisseur de sa capacité de respecter les délais et les coûts prévus et d'offrir des comptes rendus clairs et périodiques pour permettre de mesurer la progression de ses travaux; la démonstration par le fournisseur de son expérience de la réalisation d'inventaires d'émissions de GES, dont des inventaires incluant le champ d'application 3.

RECOMMANDATION 9

QUE LE COMITÉ CIBA APPROUVE IMMÉDIATEMENT LE LANCEMENT D'UN PROCESSUS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) POUR CHOISIR UNE ENTREPRISE D'EXPERTS-CONSEILS EN ENVIRONNEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE. LA VERSION FINALE DE LA DP SERA SOUMISE AU COMITÉ CIBA POUR APPROBATION DES COÛTS AVANT PUBLICATION.

SECTION 2 : PROCHAINES ÉTAPES

Le GTC recommande les étapes suivantes, si le comité CIBA approuve les recommandations pour un nouvel énoncé de politique sur l'environnement et pour la tenue d'un processus de DP pour retenir les services d'experts-conseils externes.

RECOMMANDATION 10

QUE LE COMITÉ CIBA FIXE UN CADRE DESTINÉ AUX SÉNATEURS, À LEURS BUREAUX ET À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT QUI LEUR PERMETTRA DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS VISANT L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'Y DONNER SUITE.

RECOMMANDATION 11

QUE LE COMITÉ CIBA PROLONGE LE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022 À TITRE DE RESPONSABLE DE PROJET POUR SUPERVISER LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION ET NOTAMMENT :

- (I) COORDONNER AVEC L'ÉQUIPE DES FINANCES ET DE L'APPROVISIONNEMENT LE PROCESSUS DE LA DP POUR RETENIR LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS EXTERNES;
- (II) ASSURER LA LIAISON AVEC LES EXPERTS-CONSEILS ET ENCADRER LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE D'EXPERTS-CONSEILS EXTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PROJET.

ANNEXES

ANNEXE A: Résumé des réunions du GTC

Le GTC s'est réuni à six occasions depuis sa formation, le 27 mai 2021, jusqu'au dépôt du présent rapport.

Le GTC a tenu des réunions à huis clos et en mode virtuel auxquelles participaient du personnel des bureaux des sénateurs et de l'Administration du Sénat. Il a travaillé en étroite collaboration avec les diverses directions, qui le conseillent, notamment des représentants du secteur corporatif, des greffiers à la procédure du Sénat et des analystes de la Bibliothèque du Parlement. Le GTC a aussi entendu le témoignage de fonctionnaires de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Forts de ce grand effort collectif, les quatre sénateurs ont pu s'entendre sur le plan d'action.

Principales constatations et décisions

Réunion n° 1 : le 30 juin 2021

Le sénateur Colin Deacon a été élu président du GTC.

Cette première réunion visait à établir les objectifs précis du GTC ainsi qu'à déterminer la portée et le calendrier de ses travaux. Afin d'avoir un bon portrait de la situation, le GTC a demandé la tenue d'un examen des pratiques en matière d'environnement et de développement durable ainsi qu'une analyse des activités et des mesures proposées par chacune des directions au Sénat. Il a aussi demandé à la Bibliothèque du Parlement de faire une recherche sur les pratiques exemplaires adoptées par des assemblées législatives ailleurs dans le monde.

Réunion n°2 : le 17 août 2021

À cette réunion, les membres ont passé en revue les initiatives passées, présentes et futures du Sénat en matière d'environnement et de développement durable afin d'établir un plan d'action qui servira à fixer des valeurs de référence, des cibles et un cadre de responsabilité clair et reconnu à l'échelle mondiale. L'Administration du Sénat a présenté une liste des initiatives de chaque direction prises en matière d'environnement et de développement durable. Il a été déterminé que le Sénat du Canada ne possédait pas à l'interne l'expertise nécessaire à l'audit et à l'analyse de ses activités émettrices de GES. Les membres ont alors convenu de recommander de lancer une demande de propositions afin de retenir les services d'experts-conseils nécessaires à la réalisation d'avancées probantes.

Les membres ont aussi décidé de rédiger un nouvel énoncé de politique du Sénat en matière d'environnement, énoncé qui reposerait sur des principes visant à ce que l'institution atteigne la carboneutralité d'ici 2030.

Réunion n°3 : le 22 septembre 2021

À cette réunion, les membres ont discuté de l'ébauche de l'énoncé de politique, du plan d'action révisé du GTC et du futur mandat du GTC.

En ce qui concerne l'avenir du GTC, il a été décidé qu'il fallait obtenir un autre ordre de renvoi du comité CIBA pour prolonger son mandat au-delà de la présentation du rapport afin d'assurer le suivi du processus de demande de propositions visant à recruter des experts-conseils. Les membres ont également convenu que, dans ses futurs travaux, le GTC consulterait davantage de sénateurs de tous les groupes au Sénat pour recueillir leurs commentaires.

Réunion n° 4 : le 4 octobre 2021

À cette réunion, les sénateurs présents ont adopté l'énoncé de politique après avoir fait part de leurs observations sur l'ébauche du rapport. Il a d'ailleurs été noté que les mesures à court terme devraient tenir compte des considérations géographiques et culturelles et que les effets des changements climatiques touchent particulièrement les communautés nordiques.

Réunion n° 5 : le 14 octobre 2021

À cette réunion, les sénateurs ont étudié attentivement les recommandations de l'ébauche de rapport. Ils ont convenu de manière générale que les recommandations sont solides et réalisables.

Réunion n° 6 : le 4 novembre 2021

À cette réunion, le GTC a entendu le témoignage de fonctionnaires de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) qui ont présenté des données sur les émissions de GES et la consommation énergétique du Sénat et des édifices occupés par le Sénat, ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer ces activités. Les données présentées ont fourni du contexte et des indications pour le travail éventuel des experts-conseils externes.

Le groupe a également procédé à un examen ligne par ligne du rapport et a modifié son contenu.

ANNEXE B: Énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité, nouvel énoncé de politique reposant sur des principes pour approbation par le comité CIBA

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SÉNAT DU CANADA EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ

OBJECTIF

Le Sénat du Canada est résolu à atteindre la carboneutralité d'ici 2030 et à mettre en œuvre des pratiques durables dans ses opérations. L'atteinte de cet objectif nécessite l'adoption, à l'échelle de l'organisation, d'une approche priorisant la réduction de la production et utilisant un système de compensation répondant aux plus hautes normes. Sur la voie de la carboneutralité, des rapports périodiques présentant des données quantifiables sur la progression vers la cible devront être produits. Ces mesures visent à faire preuve de leadership en matière d'action climatique en tant qu'institution, à encourager la reddition de compte des institutions fédérales et à contribuer au processus législatif.

PRINCIPES

Le Sénat est résolu à atteindre ses objectifs en respectant les principes suivants :

1. **Être un modèle de leadership environnemental** conformément aux pratiques exemplaires des lois, réglementations, normes et directives internationales, fédérales, provinciales et municipales ambitieuses en matière d'environnement, le cas échéant;
2. **Intégrer un cadre de responsabilisation rigoureuse au cycle de planification opérationnelle.**
Cela comprend l'analyse comparative, le suivi et l'application d'une gestion axée sur les résultats afin de parvenir à une amélioration continue des performances environnementales, conformément aux pratiques exemplaires des cadres de responsabilité des normes internationalement reconnues. Les progrès doivent être communiqués régulièrement et publiquement au comité permanent du Sénat de la régie interne, budgets et administration (CIBA).
3. **Exiger une acquisition de biens et de services respectueuse de l'environnement** qui tienne compte de ce qui suit : l'achat de produits et de services respectueux de l'environnement ; la sélection de fournisseurs novateurs démontrant des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement ; et l'établissement d'exigences environnementales dans les demandes de propositions.
4. **Réduire l'impact des activités pour l'environnement** en utilisant les ressources plus efficacement, en mettant l'accent sur la réduction des résultats dans l'ensemble des opérations du Sénat.

5. **Encourager et renforcer la sensibilisation à l'environnement dans l'ensemble du Sénat** par l'éducation et le soutien, tout en reconnaissant et en intégrant les actions environnementales entreprises par les employés du Sénat et les sénateurs.
6. **Exploiter les installations et mener les activités du Sénat de façon durable** en vue de prévenir la pollution et de réduire les déchets. Tenir compte des impacts et des implications pour l'environnement dans la planification des projets et des activités.
7. **Élaborer et mettre en œuvre des outils qui favorisent et intègrent les considérations environnementales dans les activités quotidiennes du Sénat** afin d'encourager les sénateurs et les employés du Sénat à prendre des décisions respectueuses de l'environnement dans le cadre de leurs activités et de leurs tâches.

ANNEXE C: Politique environnementale du Sénat [en vigueur], adoptée en mars 1993

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SÉNAT

Voici deux définitions tirées de la politique environnementale du Sénat tel qu'approuvées par le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration en mars 1993 :

Produits écologiques: Produits faits de matières recyclées ou sans danger pour la nature, afin d'atténuer les effets nuisibles sur l'environnement.

Méthodes écologiques: Méthodes visant à reconnaître et à promouvoir la santé et la sécurité, la gestion des déchets dangereux, la réduction du matériel utilisé, les procédés d'approvisionnement et tout autre méthode susceptible d'atténuer les effets nuisibles sur l'environnement.

La politique du Sénat est la suivante:

Questions environnementales: Intégrer les questions environnementales à celles des finances, de la santé et de la sécurité ainsi qu'aux autres préoccupations pertinentes dans tous les aspects du fonctionnement du Sénat, de la gestion de ses installations à celle de l'approvisionnement et des déchets.

Produits dangereux: Appliquer des pratiques de gestions écologiques en ce qui concerne l'achat et l'élimination de tous les produits dangereux, toxiques ou biologiques.

Achat: Se procurer des produits écologiques en vente sur le marché qui sont concurrentiels quant au prix et à la qualité.

Formation: Informer les employés sur les façons de protéger l'environnement pour qu'ils soient plus sensibilisés à la question et qu'ils agissent en conséquence.

Consommation: Réduire dans la mesure du possible la consommation de matériel et d'énergie et la quantité de déchets.

Vérification environnementale: Examiner ou vérifier régulièrement les opérations dans une perspective environnementale et adopter des plans d'actions comportant des échéances, en vue de corriger ou d'améliorer la situation.



SÉNAT | SENATE
CANADA

sencanada.ca

